

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Déficits publics : François Hollande se serre la ceinture pour satisfaire Bruxelles](#)
- [Quand le Professeur Merkel décerne une bonne note à François Hollande](#)
- [Macron à Bruxelles : "les 3 % seront atteints en 2017" grâce aux 50 milliards d'économie](#)
- [La France revoit à la baisse sa prévision d'inflation pour 2015](#)
- [Plan pauvreté : les principales annonces de Manuel Valls](#)
- [Ce que va changer la nouvelle « prime d'activité »](#)
- [Le taux de chômage franchit la barre des 10 % au quatrième trimestre 2014, selon l'Insee](#)
- [Droits rechargeables : syndicats et patronats vont tenter de corriger le bug](#)
- [Pas de stress tests pour les banques européennes en 2015](#)
- [A poste égal, les femmes cadres gagnent 8,5 % de moins que les hommes](#)
- [France : les ventes de voitures neuves en hausse de 4,1 % en février](#)
- [Retraites complémentaires : les pistes chocs avancées par le patronat](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La grève de la FSE a entraîné une baisse des remboursements des généralistes de 10 % en janvier](#)
- [Loi santé : le tiers payant généralisé plébiscité par les Français](#)
- [Marisol Touraine : Le tiers payant sera bien étendu "à tous les Français" d'ici 2017](#)
- [Pas question de baisser les effectifs d'agents hospitaliers, promet Marisol Touraine](#)
- [La manifestation contre le RSI à Paris fait réagir Thierry Mandon](#)

## FISCALITE

- [Evasion fiscale : près de 2 milliards d'euros collectés en 2014](#)
- [Livre numérique : la France doit tourner la page de la TVA réduite](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Areva annonce un plan d'un milliard d'euros d'économies à l'horizon 2017](#)
- [Quand Total s'engage à déménager ses filiales des paradis fiscaux](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Déficit publics : François Hollande se serre la ceinture pour satisfaire Bruxelles

Le 04/03/15, le président de la république, **François Hollande**, a annoncé dans "Le Parisien/Aujourd'hui en France" que des économies nouvelles allaient être réalisées en 2015. **Le but ?** Répondre à la demande de l'Union européenne. **M. Hollande** : « *Si Bruxelles demande 4 milliards de plus pour respecter nos engagements en matière de réduction des déficits publics, ils seront trouvés par des économies nouvelles. [...] Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts pour les années 2015, 2016 et 2017. [Pour les entreprises] le processus de baisse des charges va se poursuivre* ». Au passage, le président a épinglé les grands groupes qui pratiquent l'optimisation fiscale, ciblant précisément Total : « *Total, qui est la plus grande entreprise française, devrait à ce titre être le plus gros contribuable français* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/deficits-publics-francois-hollande-se-serre-la-ceinture-pour-satisfaire-bruxelles-04-03-2015-1909802\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150304](http://www.lepoint.fr/economie/deficits-publics-francois-hollande-se-serre-la-ceinture-pour-satisfaire-bruxelles-04-03-2015-1909802_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150304)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 04/03/2015, AFP)

### ● Quand le Professeur Merkel décerne une bonne note à François Hollande

Le 04/03/15, la chancelière allemande, **Angela Merkel**, a déclaré, à l'issue d'une rencontre avec Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne (CE) : « *La France est en bonne voie* ». A la question de savoir ce qu'elle pensait de la décision de la CE d'accorder deux ans supplémentaires à la France pour ramener son déficit public sous le seuil de 3 %, **Mme Merkel** a répondu : « *J'ai pris bonne note de ce qui a été décidé par la Commission. [...] Je retiens de mes discussions qu'il y a un processus de réformes très intensif en cours, et je travaille en étroite collaboration avec le président Hollande. Nous allons tout faire pour accompagner cet effort de réformes. [L'Allemagne ne veut faire] aucune ingérence [mais] nous avons une interprétation commune des opportunités en termes de croissance et d'emploi* ». **M. Juncker**, le même jour : « *Oui, nous donnons deux ans de plus à la France pour rentrer dans les clous du pacte, mais la décision elle-même renferme toute une série de mesures que la France devra prendre. [Paris] devra réduire son déficit 2015 de 0,2 %, [et] les ajustements ultérieurs, 2016 et 2017, seront autrement plus importants* ». La semaine dernière, un proche de Mme Merkel, **Günther Oettinger**, commissaire européen, avait ironisé sur la situation de l'Hexagone dans l'hebdomadaire Der Spiegel : « *Sans une comptabilité créative, ce ne sera pas facile pour la France d'atteindre 4 milliards d'économies* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150304.CHA3574/quand-le-professeur-merkel-decerne-une-bonne-note-a-francois-hollande.html?cm\\_mmc=EMV\\_-CHA\\_-20150304\\_NLCHAUCTU18H-\[Quot18h\]-20150304](http://www.challenges.fr/economie/20150304.CHA3574/quand-le-professeur-merkel-decerne-une-bonne-note-a-francois-hollande.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150304_NLCHAUCTU18H-[Quot18h]-20150304)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 04/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Macron à Bruxelles : "les 3 % seront atteints en 2017" grâce aux 50 milliards d'économie

Le 02/03/15, **M. Macron**, ministre de l'Economie, était à Bruxelles. Il a affirmé à la Commission européenne (CE) que la France tiendrait ses engagements en matière de réduction du déficit public. **M. Macron** : « *La France mettra en œuvre les 50 milliards d'économies et atteindra 3 % de déficit en 2017. [...] Nous ferons 50 milliards d'euros d'économies, mais pas plus* ». Avant d'expliquer que des coupes supplémentaires auraient un effet négatif à la fois sur l'économie française et sur la zone euro. Rappelons que, la semaine dernière, la CE a accordé à la France un délai supplémentaire de deux ans pour ramener son déficit à 3 %. L'échéance est donc 2017. Rappelons également **les exigences de la CE pour l'Hexagone** : elle veut un déficit public à 4,0 % du PIB en 2015 (le gouvernement prévoyait 4,1 %), à 3,4 % en 2016 (au lieu des 3,6 % du gouvernement), à 2,8 % en 2017. Si le gouvernement français affirme sa détermination à réaliser les 50 milliards d'économies demandés, il estime néanmoins que les exigences de la CE pour

2016 et 2017 augmentent cet effort de plus de 30 milliards, ce qui « *n'est pas raisonnable macro-économiquement [car] cela cassera la croissance* ».

[http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150303trib1b57c8ece/macron-a-bruxelles-les-3-seront-atteints-en-2017-grace-aux-50-milliards-d-economie.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150303](http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150303trib1b57c8ece/macron-a-bruxelles-les-3-seront-atteints-en-2017-grace-aux-50-milliards-d-economie.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150303)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 03/03/2015, avec AFP)

#### ● **La France revoit à la baisse sa prévision d'inflation pour 2015**

Le 04/03/15, **M. Sapin**, ministre des Finances, a déclaré devant la commission des Finances du Sénat que le gouvernement avait revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour la France en 2015. Au lieu des 0,9 % attendus, l'inflation devrait être de zéro. **M. Sapin** : « *L'inflation prévue pour l'année 2015 est en France aujourd'hui de zéro* ». **Challenges** : « *Une inflation zéro annule en quelque sorte les décisions de geler certaines prestations sociales, c'est-à-dire à ne plus aligner ces prestations sur la hausse des prix à la consommation. Si de toute façon ces prix n'augmentent pas, contrairement à ce que prévoyait le gouvernement au moment de prendre la mesure, l'économie annoncée disparaît* ». **M. Sapin** a aussi indiqué que l'absence d'inflation rognait les recettes de la TVA.

<http://www.challenges.fr/economie/20150304.CHA3579/la-france-revoit-a-la-baisse-sa-prevision-d-inflation-pour-2015.html>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 04/03/2015, avec AFP)

#### ● **Plan pauvreté : les principales annonces de Manuel Valls**

Le 03/03/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, a présenté son plan pauvreté pour la période 2015-2017. **Les principaux points** :

**01)- La prime d'activité.** Mise en place au 01/01/16. Elle remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE).

**02)- La fusion RSA/ASS.** **M. Valls** : « *[Il est] important de travailler à la création d'un minimum social simplifié, rénové, issu de la fusion du RSA social et de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) servie aux chômeurs en fin de droits. [Nous devons mettre en place] un dispositif simple et efficace* ». Des propositions concrètes seront faites « *d'ici l'été* ».

**03)- L'emploi.** **a)-** En plus de la prime d'activité est créée la Garantie jeunes. 50 000 jeunes devraient en bénéficier en 2015, 100 000 à l'horizon 2017 ; **b)-** Le gouvernement prévoit une généralisation de l'accompagnement global des publics les plus fragiles dans tous les départements et un suivi dans l'emploi des publics très éloignés du marché du travail jusqu'à la fin de la période d'essai ; **c)-** Est créé enfin un droit à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi.

**04)- Le logement.** **a)-** Création du Chèque énergie pour lutter contre la précarité énergétique. Nombre de bénéficiaires estimés : 4 millions de ménages ; **b)-** « *Le plan confirme le projet de réduire de 10 000 le nombre de nuitées hôtelières sur 3 ans (pour héberger d'urgence les précaires) au profit de 13 000 solutions alternatives* ».

**05)- La santé.** **a)-** M. Valls entend améliorer l'accès à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Deux moyens : une campagne d'information et la suppression des franchises ; **b)-** La généralisation du tiers payant ; **c)-** L'accès gratuit à la vaccination dans certaines structures, « *la prise en charge à 100 % des actes de biologie et d'échographie pré et post IVG* ».

**06)- La famille et l'enfance.** Le gouvernement compte expérimenter un accompagnement renforcé des jeunes de 16-25 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse. Où ? Dans 7 départements.

**07)- Les politiques de solidarité.** Les associations et l'engagement bénévole seront plus soutenus. Un plan d'action pour le travail social sera présenté à l'automne 2015.

[Retour au sommaire](#)

**08)- L'accès aux droits.** **Challenges** : « *Un simulateur des droits multiprestations sera mis en ligne au cours du premier semestre 2015, et un espace personnel numérique de type "coffre numérique" sera expérimenté pour les personnes accompagnées par les services sociaux* ». Le but ? Remplacer la création d'un dossier unique de demande de prestations prévu à l'origine.

[http://www.challenges.fr/economie/20150304.CHA3556/plan-pauvrete-les-principales-annonces-de-manuel-valls.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150304\\_NLCHAACU10H- -plan-pauvrete-les-principales-annonces-de-manuel-valls#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150304](http://www.challenges.fr/economie/20150304.CHA3556/plan-pauvrete-les-principales-annonces-de-manuel-valls.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150304_NLCHAACU10H- -plan-pauvrete-les-principales-annonces-de-manuel-valls#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150304)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 04/03/2015, avec AFP)

#### ● **Ce que va changer la nouvelle « prime d'activité »**

Le 03/03/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, a présenté la nouvelle « prime d'activité » au Conseil des ministres. Cette « prime d'activité » fusionne la prime pour l'emploi (PPE) et le RSA activité. **Le but de cette prime ?** Donner un coup de pouce financier aux salariés les plus modestes. **Comment ?** Soit en les aidant à « *joindre les deux bouts* », soit en les incitant, s'ils sont au chômage, à retrouver un emploi plutôt que de ne vivre que de leurs allocations chômage. Les conditions d'accès seront plus strictes que celles de la PPE. **Matignon**, à l'AFP, fin 2014 : « *Une des faiblesses de la PPE, c'est qu'une partie était versée à des personnes appartenant en réalité à des ménages aisés* ». Il s'agit d'abord d'ouvrir le dispositif à des gens qui ne pouvaient pas bénéficier du RSA activité, comme les moins de 25 ans (en-dehors de ceux ayant des enfants à charge). Il s'agit ensuite d'aider les salariés très modestes au jour le jour. **Le Monde** : « *L'allocation sera versée chaque mois (comme le RSA activité), et de façon annuelle, avec un décalage d'un an (comme la PPE)* ». **Les bénéficiaires ?** Deux conditions pour toucher la prime : **01)-** Occuper un emploi salarié et ne pas avoir un salaire supérieur à 1,2 Smic ; **02)-** Les revenus du ménage ne devront pas dépasser un certain seuil. **Le Monde** : « *Au total, environ 7 millions de personnes seraient éligibles à la prime d'activité mais le gouvernement table sur le fait que la moitié d'entre elles seulement fera une demande d'aide* ». Le budget prévu pour cette prime sera de 4 milliards d'euros par an, grosso modo les budgets cumulés de la PPE et du RSA activité. Le Monde rappelle qu'en janvier 2014, l'IGAS (inspection générale des Affaires sociales) recommandait, dans un rapport, d'augmenter le budget alloué aux travailleurs pauvres pour donner « *les moyens nécessaires à une réforme efficace* ».

[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/19/ce-que-changera-la-nouvelle-prime-d-activite-promise-par-le-gouvernement\\_4525701\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/19/ce-que-changera-la-nouvelle-prime-d-activite-promise-par-le-gouvernement_4525701_4355770.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 19/11/2014, mis à jour le 03/03/2015, Maxime Vaudano)

#### ● **Le taux de chômage franchit la barre des 10 % au quatrième trimestre 2014, selon l'Insee**

Le 05/03/15, l'Insee a annoncé que le chômage avait continué de progresser au quatrième trimestre 2014. Il atteint 10,0 % en métropole (+ 0,1 point), 10,4 % en ajoutant l'outre-mer (+ 0,1 point). L'Insee, qui mesure le taux de chômage selon les normes du BIT (bureau international du travail), a indiqué qu'il était en hausse de 0,4 point sur un an en métropole, retrouvant son niveau de mi-2013. Avec l'outre-mer, il a progressé de 0,3 point en un an. Au total, à fin 2014, l'Insee a comptabilisé 2,877 millions de chômeurs en métropole.

[http://www.lepoint.fr/economie/le-taux-de-chomage-franchit-la-barre-des-10-05-03-2015-1910141\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinal\]-20150305](http://www.lepoint.fr/economie/le-taux-de-chomage-franchit-la-barre-des-10-05-03-2015-1910141_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinal]-20150305)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 05/03/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Droits rechargeables : syndicats et patronats vont tenter de corriger le bug**

Le 18/03/15, patronat et syndicats vont se réunir pour tenter de trouver une solution aux problèmes d'indemnisation du chômage posés par les droits rechargeables. En effet, les droits rechargeables, qui sont entrés en vigueur le 01/10/14, ont pour effet pervers de léser certains salariés perdant leur emploi. **Pourquoi ?** Parce que le salarié doit alors épuiser ses anciens droits à indemnisations, s'il en a, avant d'obtenir ses nouveaux droits. Ce qui signifie qu'il est temporairement pénalisé si ses anciens droits sont inférieurs à ses nouveaux droits. Selon l'Unedic, 30 000 personnes seraient concernées. Mais l'estimation de l'Unedic repose sur des critères restrictifs. **La CGT**, elle, avance d'autres chiffres : « *Au moins 100 000* », voire plus. **La Tribune** : « *Le blog "CGTChômeursrebelle56" publie une autre note de l'Unedic selon laquelle 500 000 demandeurs d'emploi seraient affectés par une baisse de leur allocation chômage* ». **Eric Aubin**, secrétaire confédéral de la CGT : « *L'objectif est de trouver une solution le plus vite possible* ». Avant de dénoncer les chiffres « *pas sérieux* » de

l'Unedic, qu'il qualifie d'insuffisants « *pour pouvoir négocier* ». **La CGT**, qui n'a pas signé la convention Unedic, se déclare favorable à une « *réadmission améliorée* », qui permettrait aux demandeurs d'emploi de toucher leur droit le plus élevé durant toute la période d'indemnisation. **La CFDT**, de son côté, attend aussi des chiffrages complémentaires pour savoir qui et combien de personnes sont concernées. **Véronique Descacq**, secrétaire générale adjointe de la CFDT : « *[La CFDT est favorable au] droit d'option [pour que] les gens aient le choix en toute connaissance de cause, en étant correctement informés, et puissent choisir s'ils le souhaitent d'abandonner leurs petits droits pour garder seulement les droits les plus élevés* ». Enfin, versant patronat, **Jean-François Pilliard**, vice-président du Medef : « *[Il faut] ne pas sortir du cadre financier fixé [par la convention. Une mesure corrective] sera forcément à coûts constants. [...] C'est impératif, vu la situation du régime* ». [http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150303trib5c5c33a3f/droits-rechargeables-syndicats-et-patronats-vont-tenter-de-corriger-le-bug.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150304](http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150303trib5c5c33a3f/droits-rechargeables-syndicats-et-patronats-vont-tenter-de-corriger-le-bug.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150304)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 04/03/2015, avec AFP)

#### ● **Pas de stress tests pour les banques européennes en 2015**

Le 03/03/15, l'**ABE** (autorité bancaire européenne) a décidé que les banques européennes ne seraient pas soumises à des stress tests. **L'ABE** : « *Les progrès accomplis par les banques pour renforcer leurs bilans après les tests de résistance et la revue de qualité de leurs actifs en 2014 ont contribué à cette décision. [...] Plutôt que des stress tests, l'ABE conduira en 2015 un exercice de transparence comme celui mené en 2013* ». **Le but de cet exercice de transparence ?** Obtenir des données détaillées sur les bilans et les portefeuilles des banques de l'Union européenne.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/20150303triba30f04bef/pas-de-stress-tests-pour-les-banques-europeennes-en-2015.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 03/03/2015, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **A poste égal, les femmes cadres gagnent 8,5 % de moins que les hommes**

Le 04/03/15, l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres) a publié une étude sur l'égalité salariale entre hommes et femmes. Le constat est sans appel : « *A caractéristiques communes (fonction, âge, ancienneté, lieu de l'emploi occupé, nombre de cadres encadrés et niveau de diplôme identiques), les femmes cadres gagnaient ainsi 8,5 % de moins que leurs collègues masculins en 2013* ». **L'Apec** : « *[Toujours à profil identique,] les écarts de salaires des cadres entre les femmes et les hommes augmentent avec l'âge et avec l'ancienneté, et ce toujours au détriment des femmes. Ainsi, l'écart est inférieur à 5 % avant l'âge de 30 ans, pour approcher les 10 % vers 40 ans, voire davantage à partir de 50 ans* ». De façon générale, l'Apec constate que les hommes cadres ont un salaire brut annuel fixe moyen supérieur de 18,6 % aux femmes cadres. Si l'on considère les salaires médians, l'écart est de 15,7 %. **L'Apec** : « *Ces écarts s'expliquent en partie par le fait que les femmes cadres sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins et occupent moins souvent des postes à responsabilité ou des postes mieux valorisés financièrement* ». Autre notion importante pointée du doigt : le taux de féminisation du travail ne change rien à l'affaire : « *une proportion élevée de femmes n'induit pas un faible écart de salaires* ». L'Apec note également que l'écart de salaire diffère selon la fonction occupée (il est de 14,1 % en direction d'entreprise, de 5,5 % en informatique). Et il est toujours au détriment des femmes. L'Apec relève enfin deux derniers facteurs jouant sur l'écart des salaires. **01)**- L'effectif supervisé. **L'Apec** : « *Plus le nombre de cadres encadrés augmente, plus l'écart de salaire se creuse. Ainsi, les hommes qui encadrent une équipe de 7 cadres et plus sont payés 10,8 % de plus que les femmes dans la même situation. Sans responsabilité hiérarchique, les hommes gagnent encore 7,4 % de plus que les femmes* ». **02)**- Le niveau des diplômes, qui atténueraient l'écart, même si l'égalité salariale n'est toujours pas de mise. **L'Apec** : « *[L'écart de salaires] se situe au-dessus de 10 % pour les individus titulaires de diplômes inférieurs ou égaux à Bac +2. En revanche, chez les diplômés Bac +5 et plus, l'écart est de 7,5 %* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150304.OBS3799/a-poste-egal-les-femmes-cadres-gagnent-8-5-de-moins-que-les-hommes.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20150304\\_NLNOACTU17H- -a-poste-egal-les-femmes-cadres-gagnent-8-5-de-moins-que-les-hommes#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150304](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150304.OBS3799/a-poste-egal-les-femmes-cadres-gagnent-8-5-de-moins-que-les-hommes.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150304_NLNOACTU17H- -a-poste-egal-les-femmes-cadres-gagnent-8-5-de-moins-que-les-hommes#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150304)

- L'étude de l'Apec à télécharger en PDF (12 pages) :

<http://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Les-Etudes-Apec/Les-etudes-Apec-par-annee/Etudes-Apec-2015/Les-ecarts-de-salaire-hommes-femmes/Les-femmes-cadres-gagnent-8-5-de-moins-que-les-hommes-a-elements-de-profil-comparables>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 04/03/2015, Laura Thouny, <http://cadres.apec.fr>)

[Retour au sommaire](#)

#### ● France : les ventes de voitures neuves en hausse de 4,1 % en février

Le 02/03/15, les chiffres publiés par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) montrent que le secteur de l'automobile s'est bien porté en février. Ainsi, 147 130 voitures neuves ont été immatriculées et les deux groupes français, PSA Peugeot Citroën et Renault, ont réalisé une croissance identique de 1,8 %. Dans le détail : Peugeot enregistre une hausse de 5,3 %, Citroën un recul de 2,8 % et DS un recul de 3,2 %. Dacia, la marque à bas coût de Renault, chute de 27,2 %, mais Renault est en hausse de 11,7 %. La part de marché des constructeurs français s'est établie à 54,31 %, elle est donc en légère croissance. Si l'on compare les deux premiers mois de 2015 avec les deux premiers mois de 2014, on constate que les ventes de voitures neuves en France sont en hausse de 5,1 %, avec un total de 280 300 immatriculations. Rappelons qu'en 2014, le marché automobile avait enregistré une très légère croissance de 0,3 %.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/france-les-ventes-de-voitures-neuves-en-hausse-de-4-1-en-fevrier\\_1656905.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/france-les-ventes-de-voitures-neuves-en-hausse-de-4-1-en-fevrier_1656905.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 02/03/2015, avec AFP)

#### ● Retraites complémentaires : les pistes chocs avancées par le patronat

Le 04/03/15, les services de l'Agirc-Arrco ont transmis une série de projections au Medef, qui les a à son tour communiquées à l'AFP. **Sujet de ces projections ?** La stabilisation des comptes des retraites complémentaires, Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres) et Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés), par **une baisse des pensions de réversions**. Une mesure qui pourrait rapporter de 100 à 300 millions d'euros d'ici 2020. Ainsi, le Medef propose, pour les couples de retraités mariés, « *la possibilité de maintenir à 60 % le taux actuel de réversion après le décès d'un conjoint, à une condition : le défunt ou la défunte aura accepté, au moment de son départ à la retraite, de ne percevoir de son vivant qu'une retraite minorée* ». S'il y a refus de la part du retraité, ce dernier conserverait la totalité de sa retraite complémentaire. Mais cela pénaliserait sa veuve, ou son veuf, qui toucherait à son décès une pension de réversion inférieure à 60 %. Le Medef souhaite une entrée en vigueur de cette mesure au 01/01/16. Pour cela, il a avancé **trois scénarii**, fondés sur l'hypothèse que 20 % des retraités accepteraient une retraite minorée : **01)** Le taux de réversion est abaissée de 60 % à 33 %. Si le retraité désire que son conjoint ou sa conjointe perçoive 60 % de sa retraite à son décès, il doit accepter un abattement à vie de 5,5 % sur sa pension. Gain estimé : 300 millions d'euros d'ici à 2020. **02)** Le taux de réversion est abaissé à 40 %. Le retraité doit alors accepter un abattement à vie de 4 % de sa retraite. Gain estimé : 200 millions d'euros d'ici 2020. **03)** Le taux de réversion est abaissé à 50 %. Le retraité doit accepter un abattement à vie de 2 % de sa pension. Gain estimé : 100 millions d'euros d'ici 2020. Ces pistes ont été proposées aux syndicats dans le cadre de la négociation ouverte, début février, pour sauver l'Agirc et l'Arrco. Ces derniers les rejettent, estimant notamment que les femmes en seraient les premières victimes. Le Medef a proposé une autre solution. Il s'agit du **report de l'âge auquel le salarié pourrait toucher sa retraite complémentaire**. Cet âge est actuellement de 62 ans. Le Medef suggère des décotes temporaires et dégressives en fonction de l'âge atteint. **Challenges** : « *Par exemple, le retraité toucherait 60 % de sa pension à 62 ans, 68 % à 63 ans, 76 % à 64 ans, 92 % à 65, 96 % à 66 ans, et 100 % à 67 ans* ». Gain estimé si cette piste entrait en vigueur en 2017 : 4,3 milliards d'euros en 2020. **Challenges** : « *Le gain serait moitié moindre (2,1 mds) en partant d'une pension à*

80 % à 62 ans pour également toucher 100 % à 67 ans ». **Pour rappel**, les déficits des deux régimes de retraites complémentaires. L'Agirc : 1,24 milliards d'euros en 2013. L'Arrco : 405 millions.

[http://www.challenges.fr/economie/20150305.CHA3597/le-traitement-de-choc-du-patronat-pour-sauver-les-retraites-complementaires.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150305\\_NLCHAACU10H- -retraites-complementaires-les-pistes-chocs-avancees-par-le-patronat#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150305](http://www.challenges.fr/economie/20150305.CHA3597/le-traitement-de-choc-du-patronat-pour-sauver-les-retraites-complementaires.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150305_NLCHAACU10H- -retraites-complementaires-les-pistes-chocs-avancees-par-le-patronat#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150305)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 05/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● La grève de la FSE a entraîné une baisse des remboursements des généralistes de 10 % en janvier

Le 23/02/15, l'Assurance maladie a déclaré que, suite à la grève des médecins opposés au projet de loi de Santé, les remboursements de soins médicaux et dentaires avaient baissé de 5,1 % en janvier 2015. **Pourquoi ?** Parce que, depuis le début du mois de janvier, les syndicats de médecins libéraux appellent à envoyer à l'Assurance maladie des feuilles de maladie, plutôt que d'effectuer les transmissions électroniques que permet la carte Vitale. **Le but ?** Engorger les caisses d'Assurance maladie. Du coup, les délais de remboursement s'en trouvent allongés. **Dans le détail :** Pour les généralistes, la baisse des remboursements en janvier atteint 10,1 % (par rapport à janvier 2014). Sur la même période, les remboursements de soins spécialisés ont baissé de 4,3 %. **Le Quotidien du Médecin :** « *Malgré la baisse enregistrée chez médecins, les dépenses de soins de ville ont progressé dans leur ensemble de 2,1 % par rapport au mois de janvier 2014, portées par la progression des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux (+ 5,1 %), en particulier chez les infirmiers (+ 7,5 %), et par la progression des indemnités journalières (+ 2,4 %)* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/securite-sociale/la-greve-de-la-fse-entraine-une-baisse-des-remboursements-des-generaliste>

(Source : [www.lequotidiendumedecin](http://www.lequotidiendumedecin) du 24/02/2015, avec AFP)

### ● Loi santé : le tiers payant généralisé plébiscité par les Français

Le 04/03/15, un sondage réalisé par OpinionWay à la demande du principal syndicat de médecins généralistes MG France, a été publié. **Sujet ?** Le tiers payant généralisé. Il révèle que 63 % des Français sont pour la généralisation du tiers payant. Dans le détail : 28 % ont répondu "oui tout à fait", 35 % "oui plutôt". Seuls 12 % des sondés ne souhaitent "pas du tout" profiter d'un tel dispositif, pour le moment essentiellement réservé aux bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle) et de l'aide médicale d'État (AME). D'après le sondage, ce sont principalement « *les faibles revenus et les employés/ouvriers* » qui sont le plus favorables à la dispense d'avances de frais. **Le Point :** « *Elle atteint ainsi 70 % chez les CSP- (55 % chez les CSP+), et 71 % chez les personnes dont le revenu est inférieur à 2 000 euros par mois (contre 44 % chez celles gagnant 3 500 euros et plus)* ». **MG France** rappelle cependant, à l'intention de ses adhérents médecins, qui s'opposent à cette mesure, « *qu'il ne soutiendra pas un dispositif qui compliquerait la vie des médecins* ». Le sondage évoque aussi la retraite des médecins. 55 % des Français interrogés pensent qu'il leur sera « *difficile* » de trouver un nouveau médecin. Une sensation « *plus marquée* » pour les habitants de communes rurales (63 % d'entre eux jugeant difficile de remplacer leur médecin), et des agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants (67 %). Hors Paris, cette proportion atteint 40 % pour les villes de plus de 100 000 habitants, et 50 % à Paris et en région parisienne.

- **Nb :** Le sondage a été réalisé en ligne du 11 au 12 février, auprès d'un échantillon représentatif de 1 006 personnes majeures sur système Cawi (Computer assisted web interview).

[http://www.lepoint.fr/sante/loi-sante-le-tiers-payant-generalise-plebiscite-par-les-francais-04-03-2015-1909866\\_40.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150304](http://www.lepoint.fr/sante/loi-sante-le-tiers-payant-generalise-plebiscite-par-les-francais-04-03-2015-1909866_40.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150304)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 04/03/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Marisol Touraine : Le tiers payant sera bien étendu "à tous les Français" d'ici 2017**

Le 09/03/15, **Mme Touraine**, ministre des Affaires sociales, a confirmé que le gouvernement entendait bien instaurer le tiers payant d'ici 2017. **Mme Touraine** : « *Le tiers payant sera étendu à l'ensemble des Français parce que c'est juste, parce que c'est une mesure de progrès, parce que ça favorise l'accès aux soins. [...] Je suis absolument convaincue que le tiers payant s'imposera comme une évidence. [...] Le paiement pour les feuilles de soins devra être effectué dans un délai de sept jours. Si ce délai est dépassé, l'assurance maladie devra payer des pénalités au médecin. Le tiers payant n'entraînera aucune charge supplémentaire pour les médecins. [...] L'assurance maladie et les organismes complémentaires devront proposer un dispositif coordonné fiable et simple en 2017* ». Egalement dans un entretien avec le journal Le Monde : « *Les médecins disposeront de temps pour s'approprier le dispositif et, avant la fin de l'année 2017, le tiers payant deviendra un droit pour tous les Français* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/sante/20150309.OBS4165/le-tiers-payant-sera-bien-etendu-a-tous-les-francais-d-ici-2017.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 09/03/2015, avecAFP)

### ● **Pas question de baisser les effectifs d'agents hospitaliers, promet Marisol Touraine**

Le 04/03/15, lors de la séance de questions au gouvernement, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a déclaré : « *Les établissements hospitaliers sont engagés dans des efforts de redressement très importants. [...] Dans le plan d'économies qui a été annoncé, il n'est pas question, comme je l'ai encore entendu cet après-midi, de baisser les effectifs hospitaliers* ».

<http://www.acteurspublics.com/2015/03/05/pas-question-de-baisser-les-effectifs-dans-les-hopitaux-selon-marisol-touraine>

(Source : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 05/03/2015, Raphaël Moreaux, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **La manifestation contre le RSI à Paris fait réagir Thierry Mandon**

Le 09/03/15, ils étaient « *plusieurs milliers* » de travailleurs indépendants, de commerçants et d'artisans, à protester contre les dysfonctionnements de leur régime de protection sociale (RSI) et contre les hausses de charges. **Pascal Geay**, président de "Sauvons nos entreprises" : « *Nous demandons un moratoire du RSI* ». Avant de déclarer laisser un mois au gouvernement, soit jusqu'au 9 avril, avant d'occuper des centres du RSI si aucune mesure n'est prise. **Karine Lhéritier**, restauratrice dans la Drôme : « *[Nous protestons contre] les dysfonctionnements notoires du RSI depuis plusieurs années et les charges qui augmentent de façon exponentielle* ». **Thierry Mandon**, secrétaire d'Etat à la Simplification, a répondu aux manifestants qu'il était favorable à « *une mission d'urgence [...] département par département des problèmes rencontrés par les indépendants* » : « *Je suis pour que nous créions - ce sera probablement une des mesures d'avril de la simplification - une sorte de mission, une task force, une mission commando qui ait pour effet de résorber complètement le retard des dossiers, pour que le RSI puisse fonctionner sans avoir ce boulet de chercher tout le temps à rattraper le temps qu'il a perdu. [Il faut] revoir complètement, d'ici septembre 2015, les conditions d'accueil des usagers, avec téléphone, guichets, de manière à ce que les plaintes soient au moins reçues par quelqu'un de compétent au RSI. [Ces contacts ne serviraient] pas seulement à renseigner les gens, mais surtout à arrêter la machine folle à contestations et à conflits. [...] Parce que ce qui est terrible est qu'on vous demande des cotisations qui vous semblent indues, parfois excèdent votre chiffre d'affaires, et comme vous ne pouvez contacter personne, vous écrivez, vous n'avez pas de réponse, et ça y est, c'est parti, un huissier débarque, etc. [...] Indépendamment des problèmes de retard de dossiers et de contact [à résoudre, il y a un] besoin de transparence [concernant les prélèvements sur les indépendants et les prestations liées]. Il appartient aux gestionnaires du régime et aux représentants des usagers de recréer les conditions de cette transparence. [Car] quand vous ne savez pas pourquoi on vous prélève ce qu'on vous prélève, le régime ne peut plus tenir debout, les fondements mêmes du régime sont fragilisés par cette opacité* ».



[http://www.challenges.fr/economie/20150309.CHA3707/manifestation-contre-le-rsi-a-paris.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150309\\_NLCHAACU18H- -la-manifestation-contre-le-rsi-a-paris-fait-reagir-thierry-mandon#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150309](http://www.challenges.fr/economie/20150309.CHA3707/manifestation-contre-le-rsi-a-paris.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150309_NLCHAACU18H- -la-manifestation-contre-le-rsi-a-paris-fait-reagir-thierry-mandon#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150309)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 09/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● Evasion fiscale : près de 2 milliards d'euros collectés en 2014

Le journal Le Monde, au travers de sa rubrique "Les Décodeurs", s'est procuré le premier rapport publié par le Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) chargé de ce combat contre l'incivilité financière. Ce rapport, intitulé « *Rapport au titre de l'année 2014 sur l'application de la circulaire du 21 juin 2013 relative au traitement des déclarations rectificatives des contribuables détenant des avoirs à l'étranger* », révèle que le droit que possède tout contribuable de rectifier sa déclaration d'impôt a été largement utilisé. Il montre aussi que 1,91 milliard d'euros de « *recettes budgétaires providentielles* », dont 900 millions au titre de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), ont été collectés. L'objectif inscrit dans la loi de finances rectificatives pour cette année était de 1,85 milliard. Depuis le 21 juin 2013, 14 milliards d'euros « *évadés* » ont finalement été déclarés. 40 % de ces 14 milliards (5,6 milliards) ont été traités. Soit, en tout, 4 000 dossiers ; 4 000 dossiers sur 25 400 contribuables qui se sont signalés au fisc. **Bercy** : « *La lenteur du délai de traitement est due à l'engorgement des demandes de documents dans les banques, lesquelles peinent à satisfaire tous leurs clients* ». Une solution a été trouvée : le dépôt d'un dossier temporaire, accompagné d'un chèque immédiatement encaissable par le Trésor public. Depuis juin 2013, 36 000 dossiers temporaires ont ainsi été déposés. **Le Monde** : « *En 2014, le montant moyen des avoirs régularisés a baissé par rapport à l'année précédente : 880 000 euros, contre un peu plus d'un million auparavant. Mais des disparités demeurent : les montants supérieurs à 10 millions d'euros représentent 2 % des dossiers (et un quart du montant des droits et pénalités)* ». **D'où viennent les contribuables repentis ?** 45 % viennent de l'Île-de-France, plus particulièrement de Paris (24 %). La Suisse est le premier pays quant au nombre de comptes détenus illégalement. Pour la plupart, les repentis n'ont pas constitué eux-mêmes ces avoirs, ils ont été entrés en possession de ces comptes par donation ou héritage. Cette collecte va permettre d'aider le gouvernement, qui doit trouver 4 milliards d'euros pour répondre aux exigences de la Commission européenne, de réduire le déficit structurel du pays. En effet, avec ces 1,91 milliard d'euros, le STDR lui en fournit quasiment la moitié. **M. Sapin**, ministre des Finances : « *Il n'y a plus un seul espace pour un fraudeur qui voudrait cacher son argent à l'étranger. Il vaut mieux que, dès maintenant, il se présente pour régulariser sa situation* ».

[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/03/04/evasion-fiscale-pres-de-2-milliards-d-euros-collectes-en-2014\\_4586806\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/03/04/evasion-fiscale-pres-de-2-milliards-d-euros-collectes-en-2014_4586806_4355770.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 04/03/2015, Mathilde Damgé et Anne-Aël Durand)

### ● Livre numérique : la France doit tourner la page de la TVA réduite

Le 05/03/15, la Cour européenne a tranché : la France qui, depuis deux ans, applique un taux de TVA de 5,5 % sur le livre numérique, va devoir repasser à une TVA à 20 %. La Cour considère en effet que le livre numérique est un service et non un bien. C'est en février 2013 que la Commission européenne (CE) a engagé « *des recours en manquement* » contre la France, qui pratique un taux de TVA à 5,5 % pour le livre numérique, et le Luxembourg qui pratique, lui, un taux de 3 %. La CE estime que cela engendre une distorsion de concurrence entre les pays membres.

[http://bibliobs.nouvelobs.com/numerique/20150305.OBS3915/livre-numerique-la-france-doit-tourner-la-page-de-la-tva-reduite.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20150305\\_NLNOACTU17H- -livre-numerique-la-france-doit-tourner-la-page-de-la-tva-reduite](http://bibliobs.nouvelobs.com/numerique/20150305.OBS3915/livre-numerique-la-france-doit-tourner-la-page-de-la-tva-reduite.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150305_NLNOACTU17H- -livre-numerique-la-france-doit-tourner-la-page-de-la-tva-reduite)

(Source : <http://bibliobs.nouvelobs.com> du 05/03/2015, Nicolas Buzdugan)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Areva annonce un plan d'un milliard d'euros d'économies à l'horizon 2017

Le 04/03/15, Areva a annoncé une perte de 4,8 milliards d'euros au titre de l'exercice 2014, avec un chiffre d'affaires en recul de 8 % (8,3 milliards d'euros). La direction a d'ores et déjà dévoilé un plan d'économies, on peut parler de plan de redressement, qui comprendra : **01)-** Un milliard d'euros d'économies à l'horizon 2017 ; **02)-** Des cessions d'actifs qui pourraient aller jusqu'à un milliard d'euros. **Les causes de la crise d'Areva ?** L'atonie du marché nucléaire après Fukushima en mars 2011, mais aussi, explique Le Monde, « de graves erreurs stratégiques ». **M. Varin**, président du conseil d'administration : « Le groupe possède des savoir-faire reconnus dans le monde entier, [mais] il doit désormais suivre le cap du redressement en réalisant des efforts très importants ». Les mesures annoncées le 04/03/15, sont des mesures provisoires. En juillet 2015, la direction présentera une feuille de route, ayant pour objectif le « recentrage » d'Areva sur son cœur de métier. La situation financière du groupe est « très tendue ». **Le constat ?** Areva est « incapable, depuis plusieurs années, de financer ses activités ». Son endettement est de l'ordre de 5,8 milliards d'euros et devrait encore s'alourdir, selon M. Knoche, le directeur général, durant les années 2015 et 2016. Le groupe ne devrait pas retrouver une trésorerie disponible avant 2018. Une prise de participation d'EDF, qui représente 30 % des commandes d'Areva, n'est plus exclue. **M. Macron**, ministre de l'Economie : « Le rapprochement avec EDF,] ce peut être une plus grande coopération industrielle, ou aller jusqu'à un rapprochement, y compris capitalistique ». Mais, dans l'immédiat, **M. Macron** exclut « une augmentation de capital par les pouvoirs publics » : « La priorité, c'est que la société puisse à la fois faire un état des lieux et présenter au marché sa situation réelle sur le plan financier et opérationnel et mette en place et exécute un plan de redressement sur le plan opérationnel et stratégique qui s'impose ». Les syndicats redoutent un « impact social sans précédent » pour les 45 300 employés d'Areva. Pour eux, les salariés vont faire les frais d'un « naufrage » dont ils ne sont nullement responsables. **Le Monde** : « Mais Areva, qui cherche à réduire sa masse salariale d'environ 15 %, n'échappera à une cure d'amaigrissement. Y compris en France, où il emploie 30 000 personnes alors qu'il n'y réalise qu'un tiers de son chiffre d'affaires ». **M. Macron** : « S'il y avait des suppressions de postes, cela se ferait bien sûr sans licenciements ». **M. Knoche** : « Nous ferons tout pour que, s'il doit y avoir des départs, ils se fassent sur la base du volontariat ». Le 06/03/15, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a abaissé la note à long terme d'Areva de deux crans : de BB+ à BB-. **Les craintes de S&P ?** Un endettement plus élevé que prévu et un manque de compétitivité.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/04/areva-annonce-un-plan-d-un-milliard-d-euros-d-economies-a-l-horizon-2017\\_4586899\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/04/areva-annonce-un-plan-d-un-milliard-d-euros-d-economies-a-l-horizon-2017_4586899_3234.html)

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20150306trib32c0c483f/areva-degrade-par-sandard-poor-s.html#xtor=EPR-2-\[!-actu-du-jour\]-20150306](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20150306trib32c0c483f/areva-degrade-par-sandard-poor-s.html#xtor=EPR-2-[!-actu-du-jour]-20150306)

(Sources : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 04/03/2015, Jean-Michel Bézat, [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 06/03/2015, avec AFP et Reuters)

[Retour au sommaire](#)

### ● Quand Total s'engage à déménager ses filiales des paradis fiscaux

Le 04/03/15, Total a publié la liste de ses 903 filiales dans le monde. **Patrick Pouyanné**, patron du groupe, a précisé qu'il « travaille au retrait effectif » de neuf d'entre elles situées dans des paradis fiscaux. **M. Pouyanné** : « Parce que nous avons à cœur de dissiper tout malentendu qu'une publication partielle a pu générer, il nous a paru utile de mettre à disposition de chacun la liste exhaustive de nos filiales, de leurs pays d'immatriculation et de leurs pays d'opération ». Dans son communiqué, Total déclare que, depuis 2014, quatorze de ses filiales installées « dans des pays considérés comme des paradis fiscaux » (Bermudes et Îles Caïman) ont déménagé. Elles vont être rapatriées en Europe (en France et en Hollande). **Total** : « Pour des raisons opérationnelles ou juridiques, notamment dans les cas où Total n'est pas l'actionnaire décisionnaire dans les sociétés en question, [il n'est] pas envisageable [de fermer la totalité des filiales situées dans ces pays] ». Au 31/12/14, Total a listé 19 filiales susceptibles d'être retirées de ces deux pays. Neuf d'entre elles

reviendront en Europe d'ici la fin 2016, sur le modèle de ce qui a été fait pour les 14 déjà rapatriées. **M. Pouyanné**, dans un entretien au Monde daté de janvier 2015 : « *Le groupe [n'est] pas dans ces paradis fiscaux pour des raisons d'optimisation fiscale, mais pour des raisons comptables, ou juridiques, [comme la possibilité d'y tenir des comptes en dollars, ce qui est impossible en France, mais l'est en revanche aux Pays-Bas]* ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/20150304.CHA3575/quand-total-s-engage-a-demenager-ses-filiales-des-paradis-fiscaux.html>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 04/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)